

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 10 février 2010

### **OBJET**

#### *de la Délibération*

\*\*\*\*\*

### **FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LES VEHICULES DE LA VILLE – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

#### *Date de convocation du Conseil Municipal*

4 février 2010

*Date d'affichage* : 4 février 2010

*Nombre de Conseillers en exercice* : 33

*Président de la Séance* : Monsieur LE ROCH, Maire

*Secrétaire de Séance* : Monsieur MARCHAND

#### *Etaient présents*

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. BONHOURE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, DERRIEN, PERESSE, Conseillers Municipaux.

#### *Absents ayant donné pouvoir*

Mme JEHANNO à Mme BURLOT  
M. LE BARON à M. MARCHAND  
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO  
Mme LE DOARE à M. LE MAPIHAN  
Mlle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET  
Mme GUEGAN à M. PERESSE

# **FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LES VEHICULES DE LA VILLE – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

## **Rapport de Henri LE DORZE**

Le marché à bons de commande pour la fourniture de carburants pour les véhicules de la ville arrive à échéance.

Une nouvelle consultation a été lancée pour une durée de 36 mois.

Une annonce est parue dans le BOAMP, sur le site de la ville et le dossier de consultation a été mis sur la plate-forme de dématérialisation e.megalisbretagne.

3 dossiers ont été retirés, une seule offre est parvenue dans les délais.

La commission d'appel d'offres du 28 février 2010 a décidé de retenir l'offre reçue : celle de SUPER U, conforme au cahier des charges .

### **Nous vous proposons :**

- D'accepter la proposition de la commission d'appel d'offres et d'autoriser le maire à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 11 février 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**